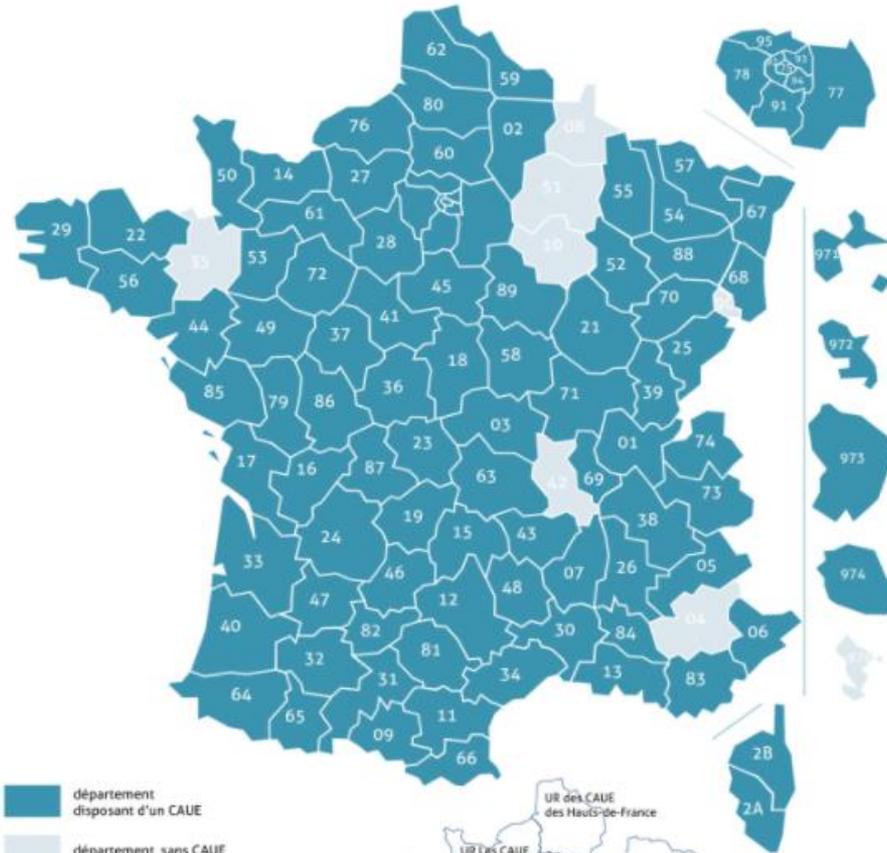


L'urbanisme : une opportunité pour les milieux aquatiques





POURQUOI ?

Prendre le temps d'**échanger**
avec le CAUE

- + clarifier vos besoins
- + structurer votre action
- + enrichir votre réflexion
- + avoir une **vision globale** indépendante
- + percevoir tous les enjeux
- + proposer une **méthodologie** de projet
- + associer les usagers / les habitants
- + **sensibiliser** les habitants lors des révisions de document d'urbanisme

“

CAUE 86 =
regard indépendant
et neutre

Quelle que
soit la taille du
projet ...

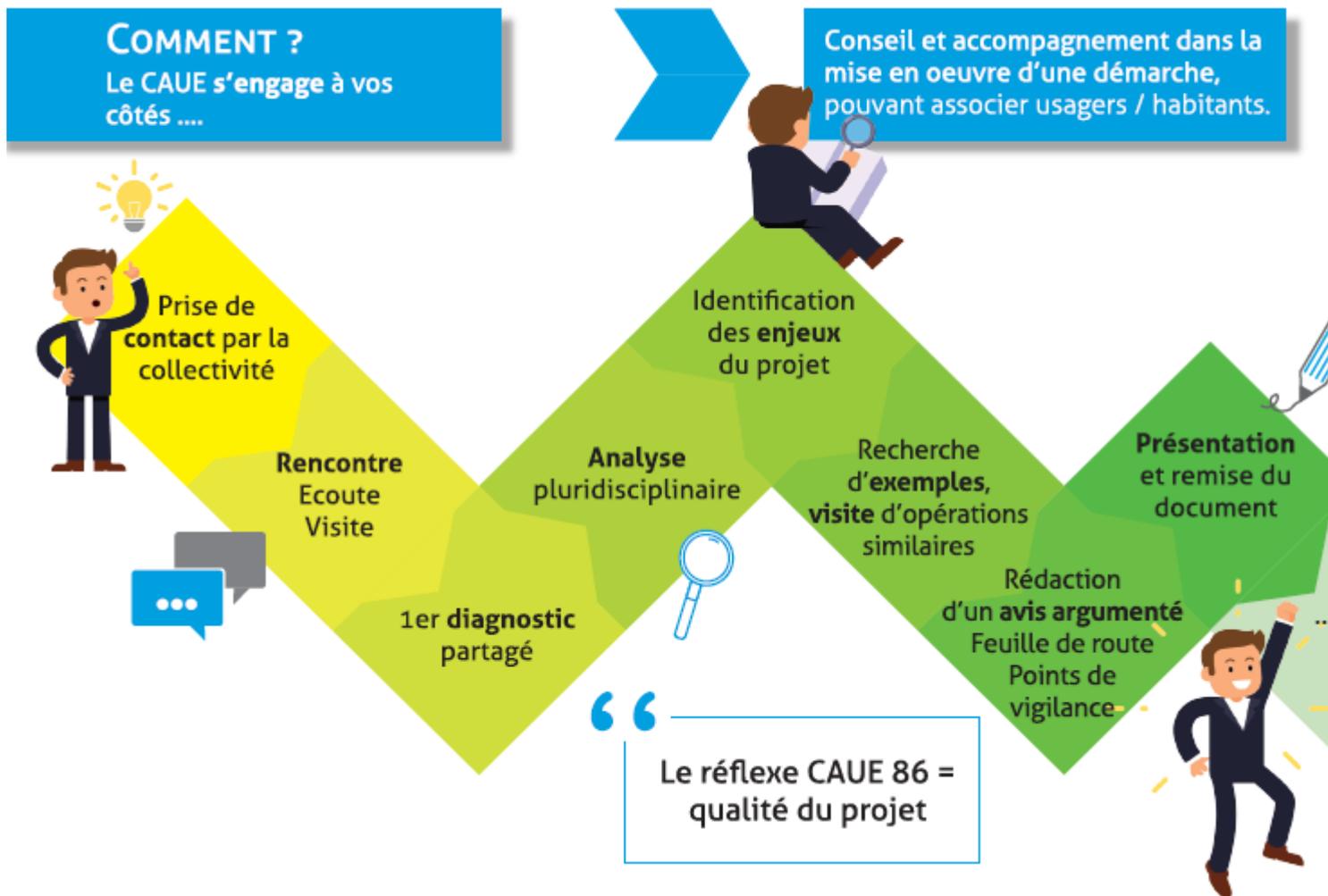
BÂTIMENT
ILOT
QUARTIER
BOURG
VILLE
INTERCOMMUNALITÉ

“

Les interventions du
CAUE86 s'adaptent dans le
temps et la forme, aux enjeux
des espaces concernés.

”

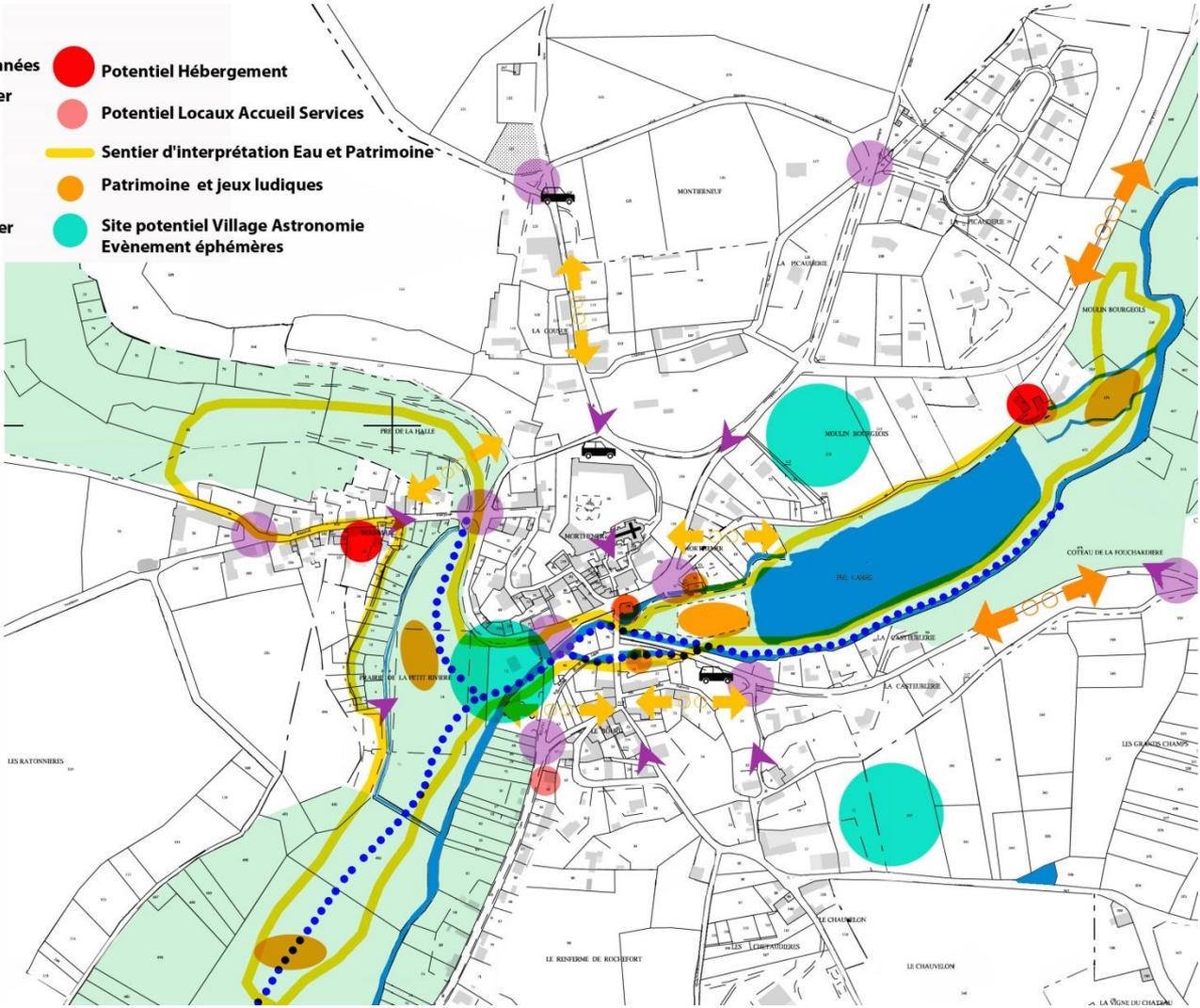
Conseils aux collectivités



Plan de référence à Morthemer, Valdivienne

Cartographie des propositions d'actions

-  Jonction à prévoir Scandibérique
-  Jonction à prévoir Chemins/Randonnées
-  Points de vue / Belvédères à valoriser
-  Stationnement à valoriser
-  Entrées / Espaces publics à requalifier
-  Potentiel Hébergement
-  Potentiel Locaux Accueil Services
-  Sentier d'interprétation Eau et Patrimoine
-  Patrimoine et jeux ludiques
-  Site potentiel Village Astronomie Evènement éphémères



-  La Dive et Etang
-  Nouveau Tracé de la Dive SYRVA
-  Vallée sèche

Conseils aux particuliers : ateliers au service des citoyens



Formation des animateurs périscolaire

Information et sensibilisation



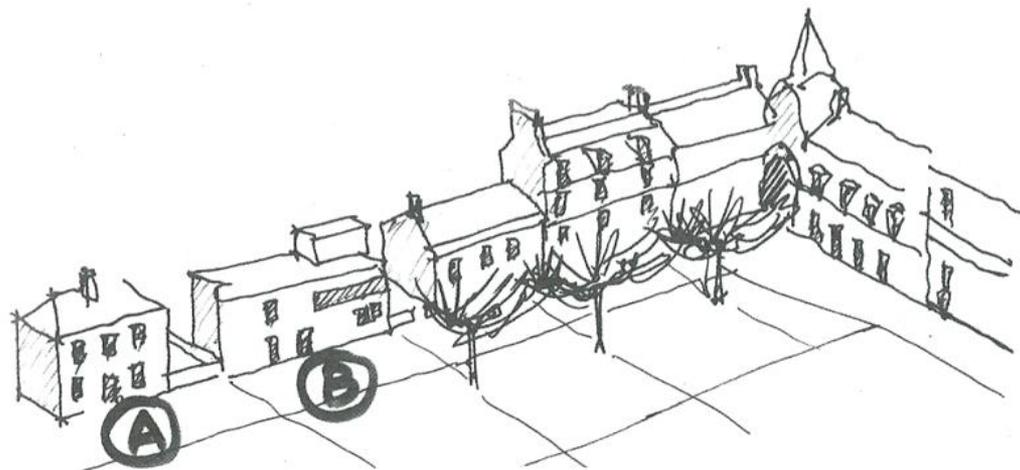
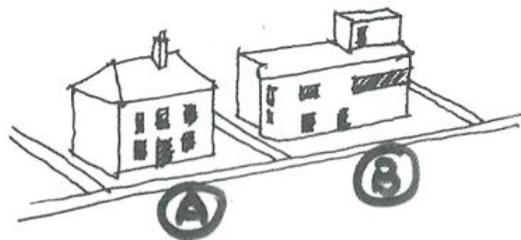
Information et sensibilisation pour tous les publics



Qu'est ce que l'urbanisme ?

Les outils de l'urbanisme réglementaire

Quelles implications ?

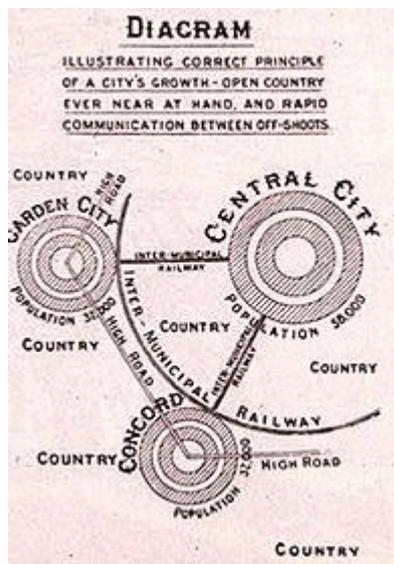


Cités-jardins de Suresnes et du Pré-Saint-Gervais



Il s'agit « de pourvoir en logements les milliers de familles qui contractent, dans les taudis empuantis de nos faubourgs et de la banlieue, les germes de toutes les maladies sociales, physiques et morales. »

Henri SELLIER – Conseil général de la Seine – 1er janvier 1919

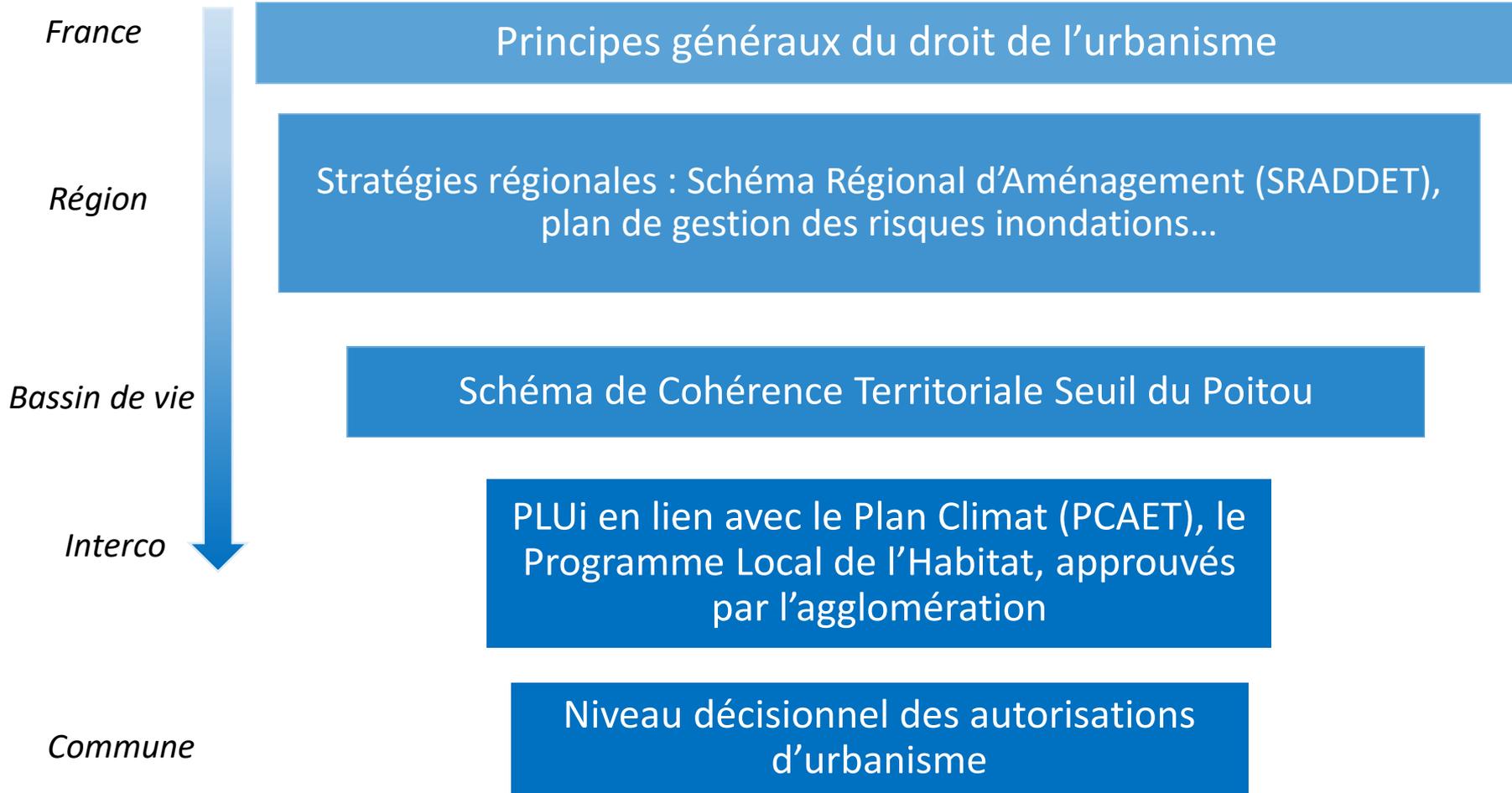


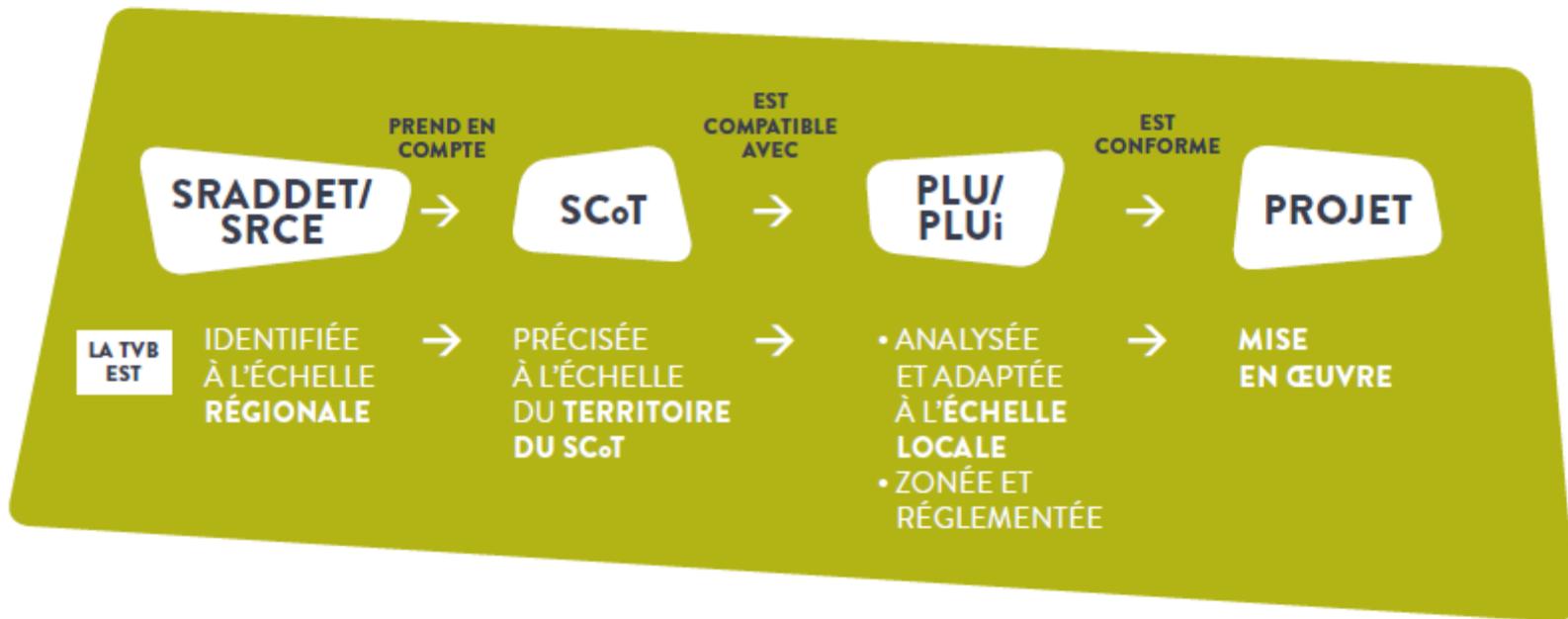
Vue aérienne de la Cité-jardin de Stains



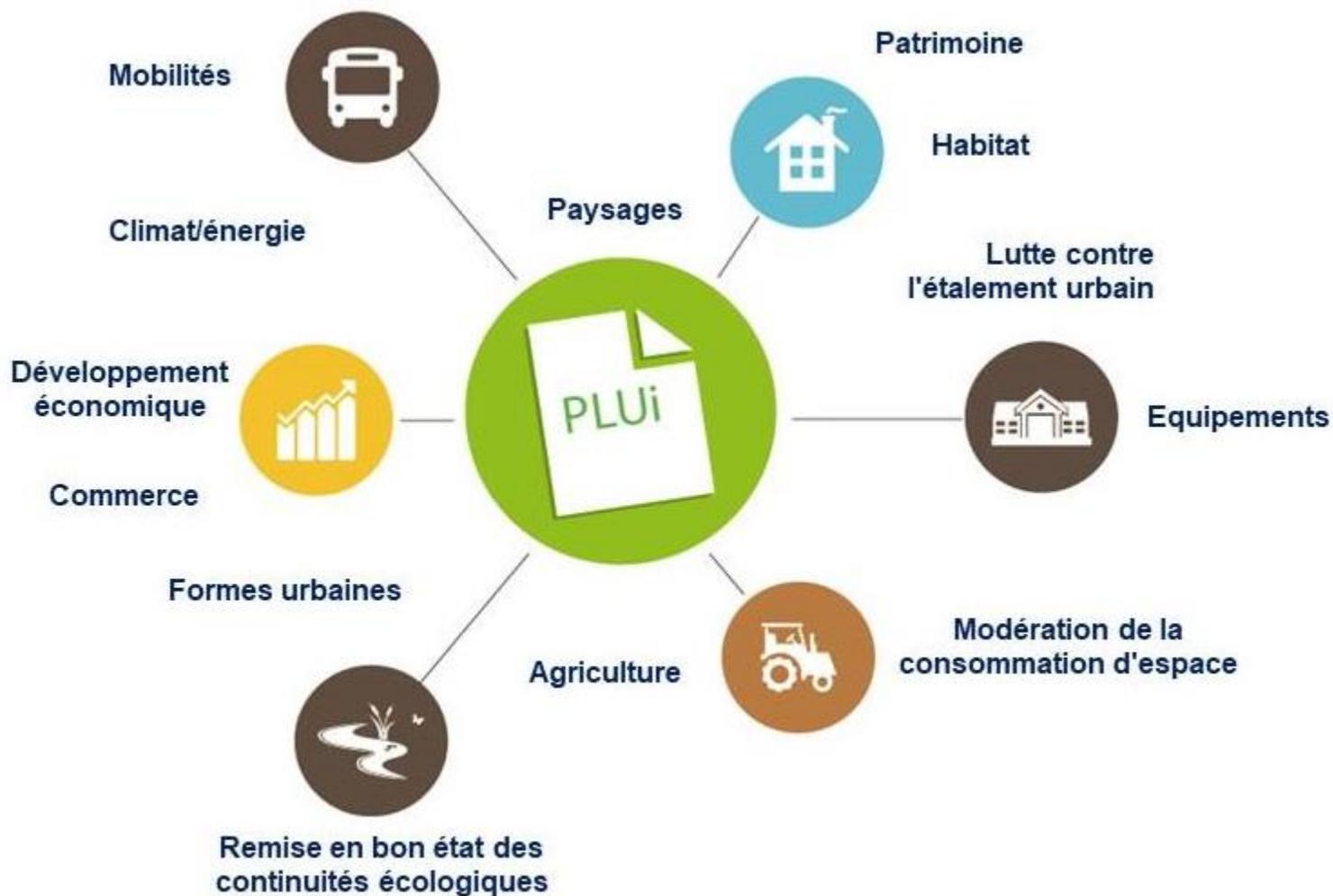


- **Règlementaire** : réglementation de l'occupation du sol à l'échelle communale; à l'échelle supra-communale
- **Opérationnel** : mettre en place les actions nécessaires à la réalisation d'un projet urbain.



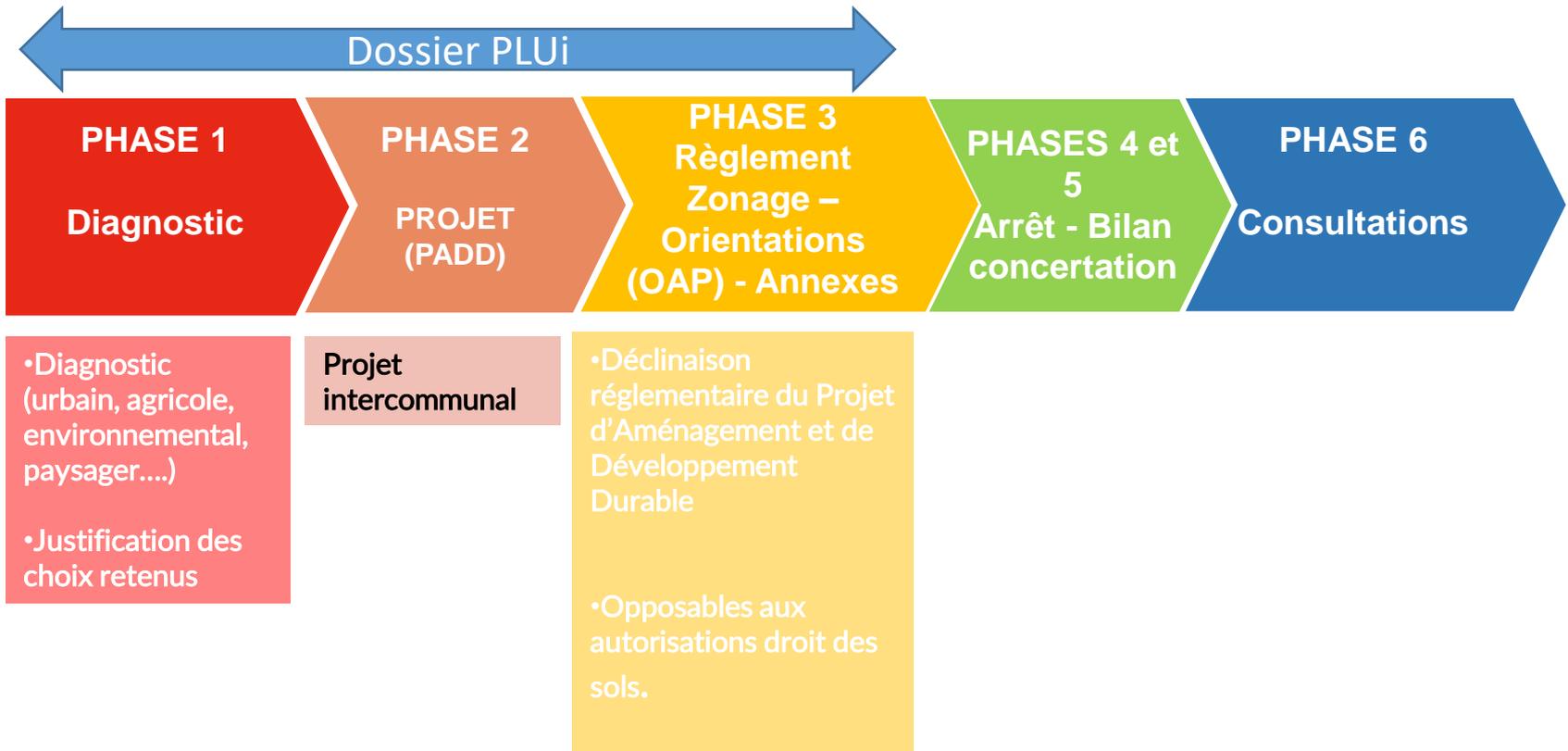


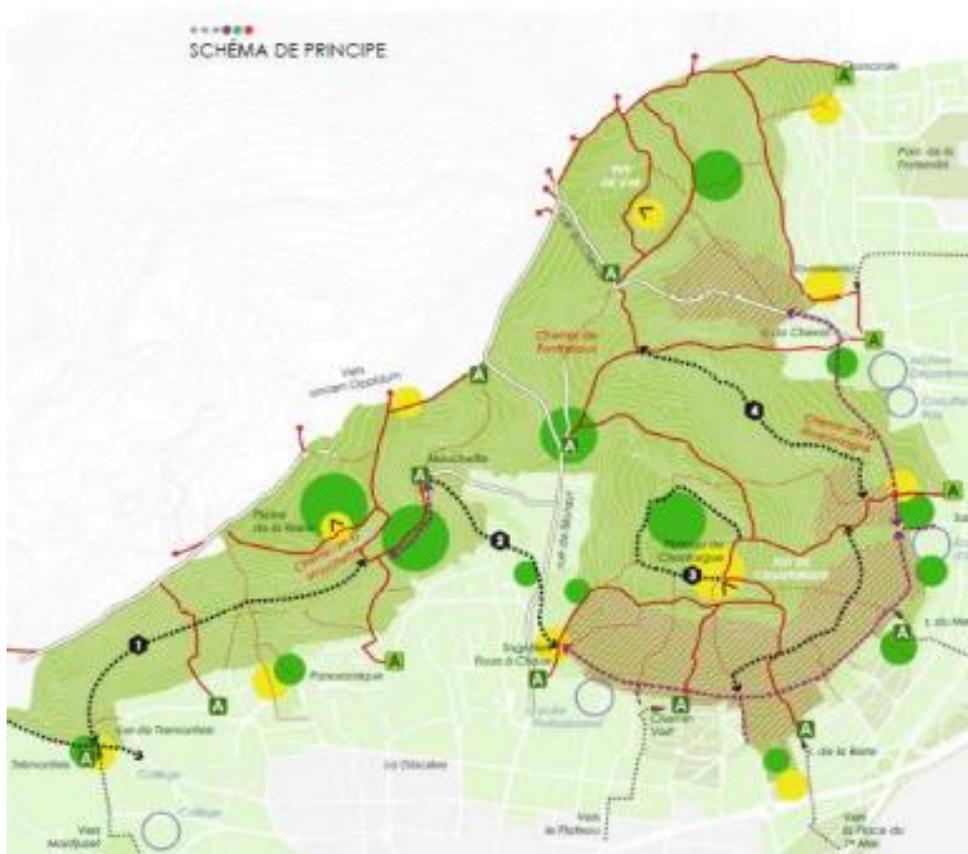
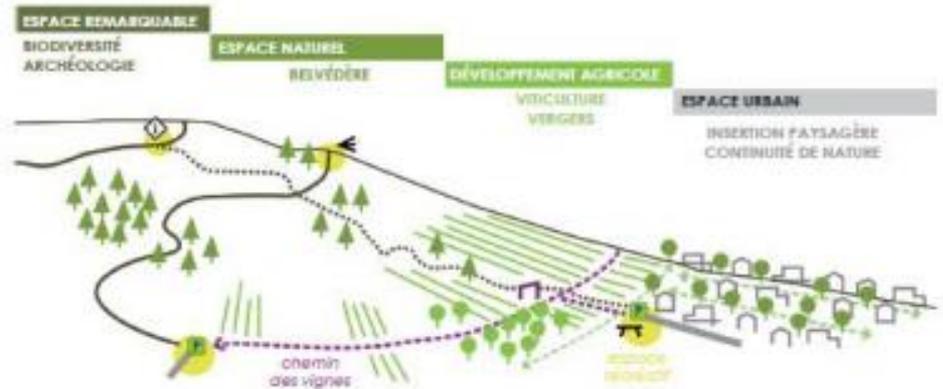
Source : guide à destination des élus région Auvergne Rhône-Alpes



*Le PLU est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes (EPCI) ou d'une commune, étudie le **fonctionnement** et les **enjeux** du territoire, construit un **projet de développement durable**, et le formalise dans des **règles d'utilisation du sol**.*

Les grandes étapes : l'architecture du PLUi





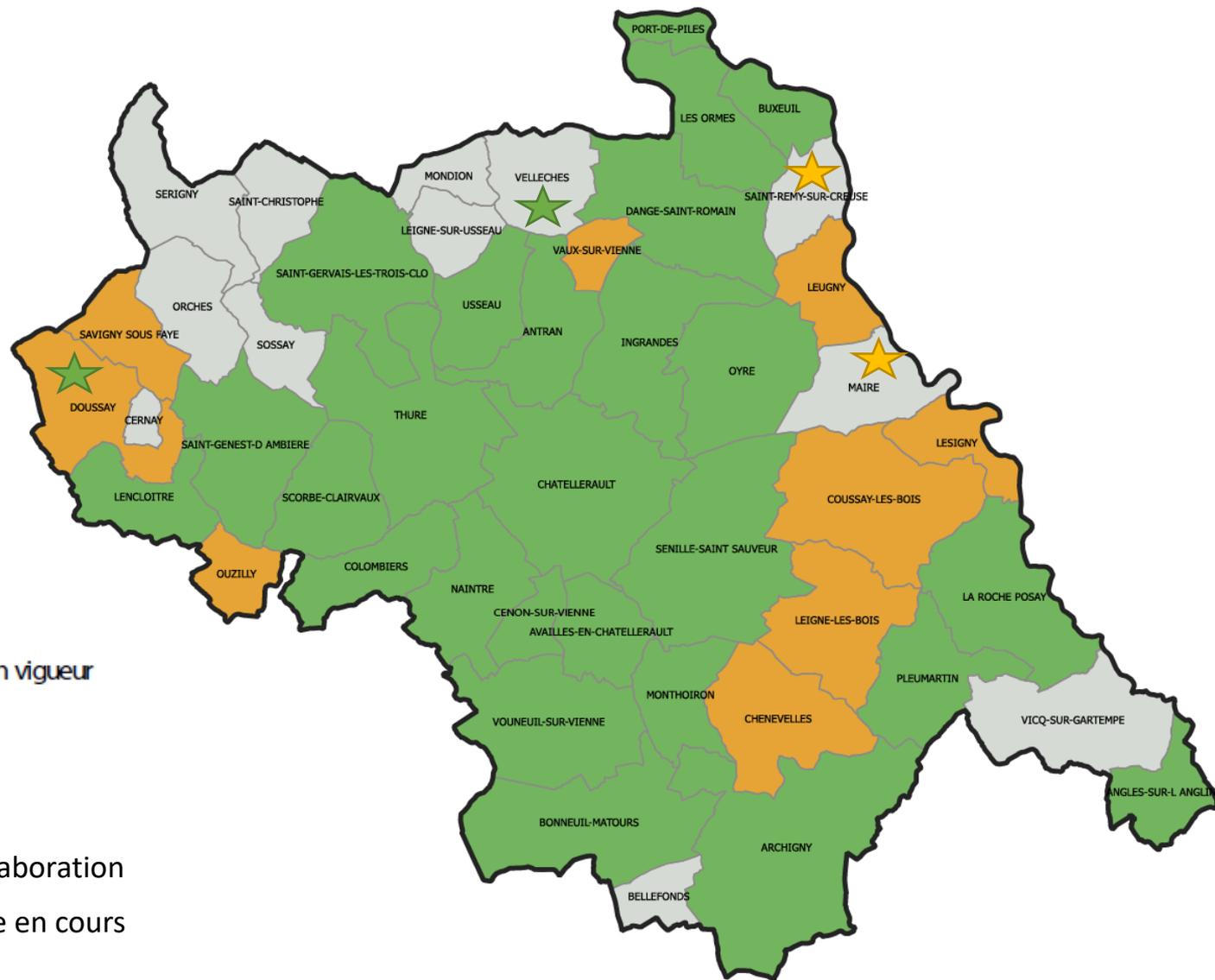
LES ESPACES ET USAGES

- Espaces naturels et agricoles des Côtes de Clermont
- Espace urbain des Franges
- Zone de protection agricole du SCOT : développement de la viticulture
- Autres sites stratégiques pour le développement de la viticulture, l'agriculture de proximité et le pastoralisme
- Développement des fonctions récréatives ou pédagogiques
- Mise en valeur du panorama
- Principaux équipements présents à proximité des Franges
- Sentiers urbains

LES CHEMINEMENTS

- Principales voies carrossables
- sentiers existants à conforter,
- autres sentiers d'accès (les montées)
- Axes de liaisons et promenades belvédère à imaginer
 - Liaison Trémonteix - Les Côtes
 - Liaison Les Côtes - Chanturgue
 - Tour du Plateau de Chanturgue
 - Liaison Fontoimagne - rue du Cheval
- Axes de liaisons à imaginer les chemins des vignes : Promenade base et fonctionnalités agricoles
- Accès existants à conforter
- Autres accès potentiels à développer

Exemple du du Grand Châtelleraut



Légende

Document de planification en vigueur

- PLU
- Carte communale
- RNU

- ★ PLU en cours d'élaboration
- ★ Carte communale en cours d'élaboration

L'intercommunalité est l'échelle à laquelle s'organise l'essentiel des activités quotidiennes. Elle apparaît ainsi comme la meilleure échelle pour concevoir les mesures adaptées aux enjeux du territoire, tout en valorisant et renforçant la complémentarité des communes.



QUELLES IMPLICATIONS ?

Gouvernance politique

Conférence intercommunale des Maires (EPCI)

Comité de pilotage

Charte de Gouvernance

Pilotage technique

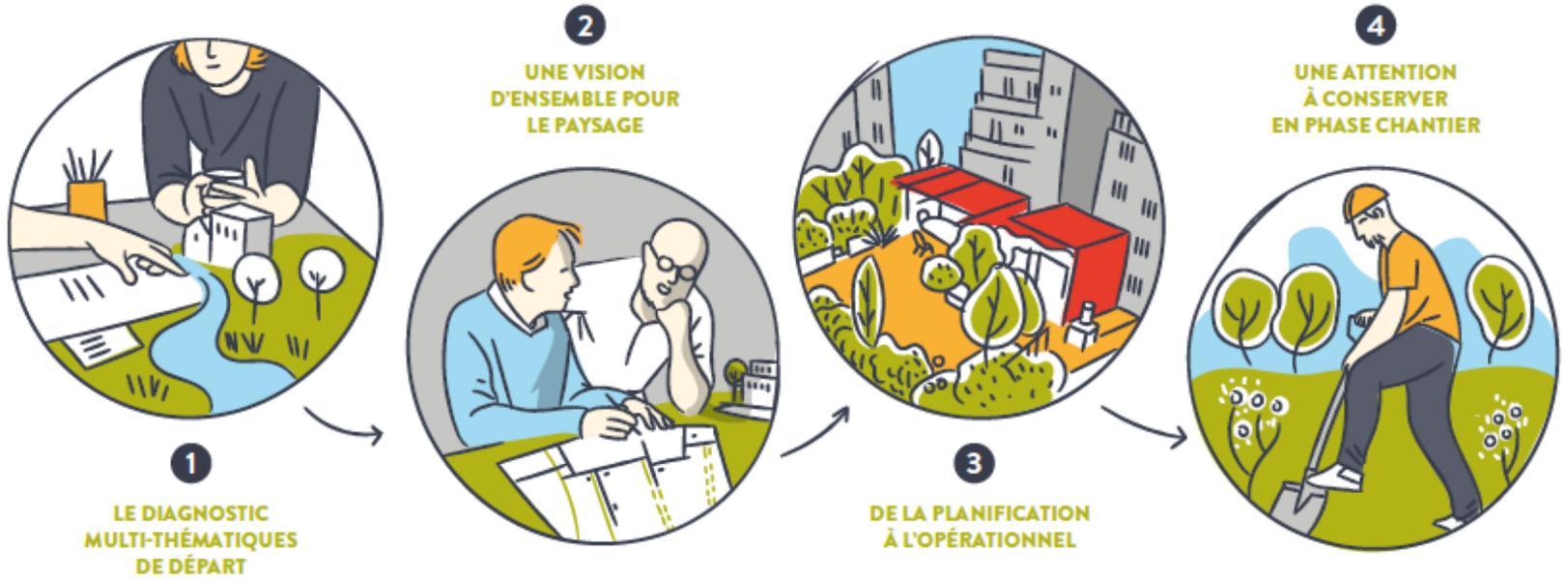
Un technicien référent PLUi

Groupes de travail

Personnes Publiques Associées

Concertation citoyenne

Enquête publique + Modalités définies par la collectivité



Source :guide à destination des élus région Auvergne Rhône-Alpes



Châtelleraut - Vienne



Lyon - Rhône



Orléans - Loire

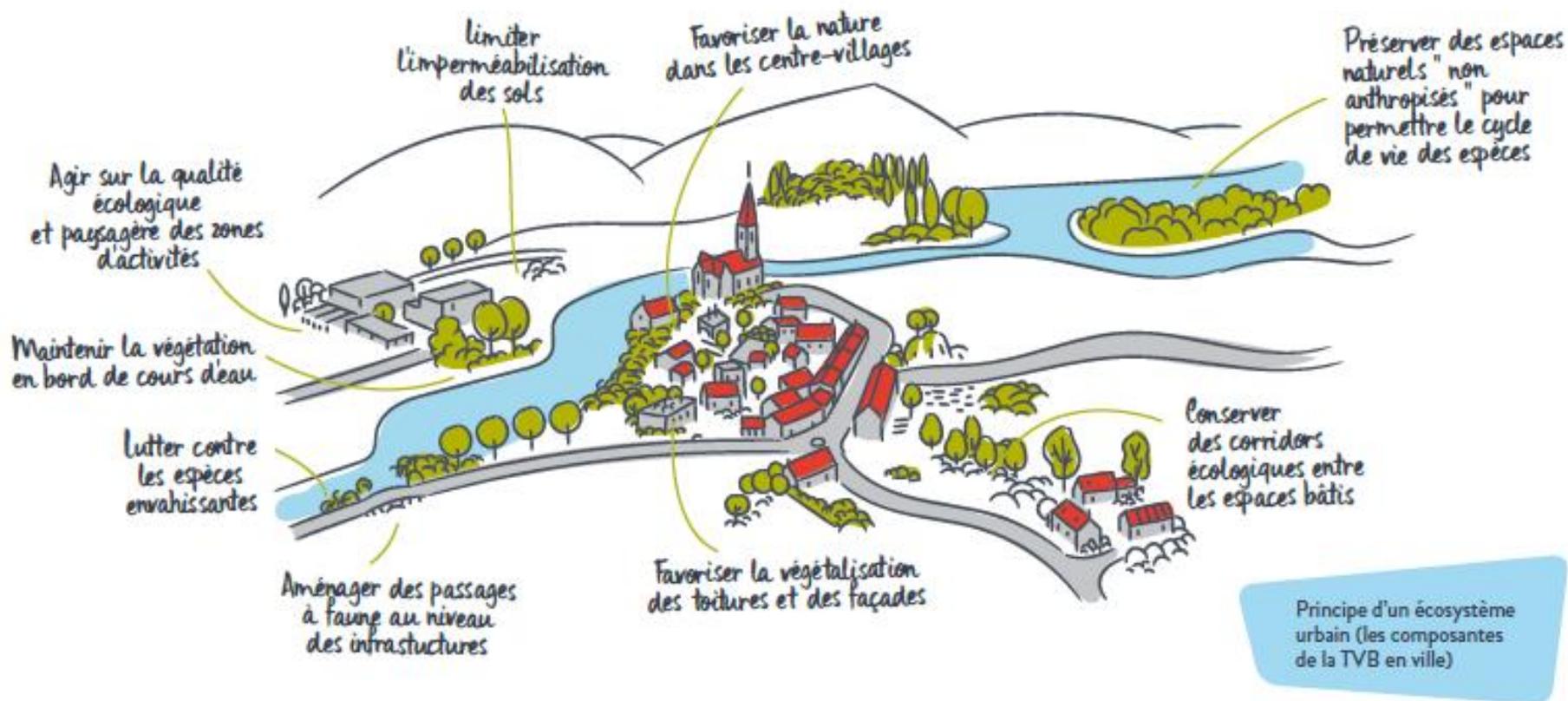
LE PROJET SE SITUE

dans un environnement naturel classé au patrimoine mondial de l'Unesco, zone Natura 2000 et zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.



QUELLES IMPLICATIONS ?





Source : guide à destination des élus
région Auvergne Rhône-Alpes

Merci de votre attention

www.caue86.fr



@CAUE86



@caue_86



@caue_86